

<p>Rapport 4-20  Avis sur <b>5604 PP - Autorisation d'engagement pour l'exploitation, la gestion et la maintenance de l'ancien réseau WiMax</b></p>	<p><b>CESER BOURGOGNE  FRANCHE-COMTÉ</b>  Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission <b>Mobilités - Énergie</b>  Rapporteur : Gérard Thibord</p>	<p>Séance plénière  <b>Mardi 21 juin 2016</b></p>

Afin de poursuivre l'exploitation du réseau Wimax, le Conseil régional Bourgogne a lancé un marché de services le 30 juin 2015. À ce titre, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le prestataire retenu est en charge de l'exploitation, la supervision, la maintenance, la gestion des équipements actifs ainsi que l'assistance à la commercialisation afin de permettre l'accès à internet aux 3 000 foyers dont 200 professionnels du réseau. Cette action engage 1 million d'euros.

Ce rapport poursuit une politique engagée par le Conseil régional de Bourgogne. La technologie Wimax étant frappée d'obsolescence et le déploiement du Très Haut Débit n'étant pas effectif partout, il est nécessaire de prendre le relais pour couvrir 464 communes de Saône-et-Loire, Côte d'Or et Yonne en haut débit, dont un nombre d'entreprises et de collectivités pour lequel cet accès est vital.

Le CESER prend acte de la poursuite d'engagements pris antérieurement. Il souligne la collaboration entre les collectivités territoriales concernées. **Il approuve la volonté du Conseil régional de suppléer les défaillances de couverture à des débits corrects de zones possiblement blanches.** Il remarque que cela concerne l'équipement de bon niveau de territoires ruraux et que cela a un coût. Le Conseil régional se substitue de cette manière à un service public absent et compense les risques de décrochage numérique de territoires.

Le CESER note que cette action est transitoire en l'attente du déploiement de la fibre optique par les Conseils départementaux concernés.

**Vote du CESER :** adopté à l'unanimité.